

CONDITIONS D'ADOPTION



EN APPARTEMENT SEULEMENT

- L'adoption d'un animal au sein de L'Arche de la Gazelle est assujettie à une **pré visite au domicile** de l'adoptant avant toute réservation.
- Elle se fait **sur dossier** : l'animal sera confié à la famille qui lui correspond le mieux.
- **La sécurisation des lieux dangereux est obligatoire** : terrasse, balcon... Un filet de protection sera demandé.
- **Un acompte est exigé à la réservation** pour toute adoption hors des Bouches-du-Rhône.
- **Toute réservation est considérée comme définitive** et le désistement ne permettra pas la restitution des sommes versées. Celles-ci servant à vacciner, identifier, stériliser, nourrir et soigner.

LES ENGAGEMENTS DE L'ADOPTANT :

L'adoptant s'engage à avoir accepté une pré-visite au domicile avant l'adoption, et une post-visite dans les 3 mois après l'adoption.

- ◆ L'adoptant s'engage à bien traiter l'animal, à lui donner nourriture, soins et habitat convenable
- ◆ L'adoptant s'engage à donner à l'animal toute l'attention et l'affection nécessaire
- ◆ L'adoptant s'engage à ne pas se séparer de l'animal adopté. Dans le cas où il lui serait impossible de garder l'animal, il s'engage à contacter L'ARCHE DE LA GAZELLE afin de décider en commun de la meilleure solution possible pour le bien-être de l'animal

◆ L'adoptant autorise l'association à le contacter pour avoir des nouvelles de l'animal.

DANS LES TROIS MOIS QUI SUIVENT L'ADOPTION:

- ◆ L'adoptant s'engage, si l'animal est blessé ou malade, à en informer sans délai L'ARCHE DE LA GAZELLE, et à suivre les recommandations de L'ARCHE DE LA GAZELLE quant au choix du vétérinaire.
- ◆ L'adoptant s'engage, si l'animal disparaît, à en aviser L'ARCHE DE LA GAZELLE dans **les 24 heures** en précisant les circonstances de la disparition
- ◆ L'adoptant s'engage, si l'animal meurt, à en aviser L'ARCHE DE LA GAZELLE en précisant les circonstances du décès et le cas échéant, le nom et l'adresse du vétérinaire traitant.
- ◆ L'Arche de la Gazelle restera à vos côtés durant les 3 mois suivant l'adoption

Le jour officiel de l'adoption, il vous sera remis un certificat de bonne santé du vétérinaire traitant affilié à L'Arche de la Gazelle :

Clinique Vétérinaire Mirabeau. Dr BAROCHE ou Dr DARIS

Les conditions d'adoption énoncées devront être celles effectivement réservées à l'animal. Le non-respect de ce contrat entraînera son annulation et autorisera L'ARCHE DE LA GAZELLE à reprendre l'animal sans indemnité ni restitution des sommes versées, sous réserve des pénalités susceptibles de frapper le contrevenant et des poursuites qui pourraient être engagées en cas de fourniture de fausses informations ou de non-respect de la législation relative à la protection des animaux.

L'association L'ARCHE DE LA GAZELLE ne fait pas de profit sur les frais d'adoption. Ceux-ci sont une participation aux frais engagés par l'association pour stériliser, identifier, vacciner, soigner, vermifuger, déparasiter l'animal et ne représentent qu'une partie de tout cela.

Ci-dessous, détails des frais vétérinaires demandés :

	Tarifs associations		Tarifs publics	
	Femelle	Male	Femelle	Male
Vaccin CRP + Puce	70.20€	70.20€	62.10+79.90= 141.70€	62.10+79.90= 141.70€
Vaccin	29.60€	29.60€	62.10€	62.10€
Vaccin	29.60€	29.60€	62.10€	62.10€
Ovario/Castration	78.80€	52.20€	135.90€	93.40€
Total	208.20€	181.60€	402.10€	359.60€

L'acompte pour les frais vétérinaire sera calculer en fonction de l'avance faite par l'association.

Le solde de 100€ sera dû par chèque, espèces ou carte bleue à "L'Arche de la Gazelle" et couvre les frais associatifs, la nourriture et les soins des chats errants.

MONTANT TOTAL ADOPTION: 300€

Banque: LCL

IBAN : FR44 3000 2028 6400 0007 1651 M27

BIC : CRLYFRPP

Titulaire du compte: L'ARCHE DE LA GAZELLE

IMPORTANT

Les adoptants doivent obligatoirement aviser l'association pour les rendez-vous de rappel du 3^{me} vaccin et pour la stérilisation à 6 mois afin que celle-ci puisse aviser le vétérinaire.

En cas de défaillance de la puce électronique, il est obligatoire de contacter L'Arche de la Gazelle ou la clinique vétérinaire MIRABEAU

La réimplantation d'une nouvelle puce est gratuite car prise en charge par le laboratoire Virbac

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA FAIT SI LE VETERINAIRE FAIT REGLER LA NOTE.

RAPPEL: Nos chatons quittent l'Arche de la Gazelle avec:

Les 3 PREMIERS VACCINS (8^{ème}, 12^{ème} et 16^{ème} semaine

L'IDENTIFICATION (par puce électronique)

La STERILISATION à l'âge de 6 mois pour les chatons.

Le DEPARASITAGE (interne et externe)

Les VERMIFUGES (jusqu'à 6 mois pour les chatons, et l'année pour les adultes)

Les MEDICAMENTS si besoin pour le coryza ou autre, jusqu'à l'âge de 6 mois pour les chatons, et pendant 3 mois pour les juniors et adultes

Le GARDIENNAGE GRATUIT si vous devez partir en vacances ou vous absenter pour n'importe quelle cause, et sans restriction dans le temps
L'ASSISTANCE téléphonique pour tous renseignements, conseils, doutes, sans restriction dans le temps.

L'ARCHE DE LA GAZELLE RESTERA VOTRE GUIDE LE TEMPS QU'IL FAUDRA

Je soussigné(e)-----

avoir pris connaissance des conditions d'adoption de, l'association l'Arche de la Gazelle, et les acceptent entièrement.

A ----- Le-----

Signature

Une adoption est un acte important , c'est un sauvetage! vous permettez à un petit être abandonné de vivre une vie heureuse loin toute la souffrance passée. C'est donc un acte réfléchi avec tout son cœur. Vous êtes conscient que ce petit être a été confronté à la maladie, et qu'il peut y avoir des séquelles. Certaines vont réapparaître comme le coryza.

Les soins ne sont pas onéreux et la guérison est rapide.

